

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 décembre 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le directeur général adjoint et trésorier M. Marco Pilon ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-12-933 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 décembre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y déplaçant le point 3.2 au point 3.3, en y ajoutant les points suivants :

- 3.2 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2019
- 5.8 Acquisition / Lot 1 675 398 / 420, avenue Saint-Charles / Autorisation de signature
- 6.5 Affectation / Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux
- 6.6 Affectation / Surplus accumulé affecté – actifs au titre des avantages sociaux futurs

et en y retirant le point suivant :

- 15.8 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay / Règlement n° 1763 / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 16 novembre 2020 et séance extraordinaire du 30 novembre 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 30 novembre 2020
 - 3.2 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2019
 - 3.3 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Dépôt / Registre public des déclarations des élus
 - 4.5 Appui / Campagne de sensibilisation « Municipalités alliées contre la violence conjugale

- 4.7 Adoption de la planification stratégique 2020-2025
- 4.8 Centre Prénatal et Jeunes Familles / Fête de Noël / Commandite
- 4.9 Demande d'appui au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges / Comptoirs postaux / Postes Canada

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Mandat / Services professionnels juridiques / Commission d'accès à l'information / Dossier CAI 1024642-J
- 5.2 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-08-574 / Cession / Partie du lot 1 676 400 (lot projeté 6 375 867) / Parc de Picardie
- 5.3 Renouvellement de bail / Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Édifice « Le 190 Saint-Charles » / Autorisation de signature
- 5.4 Servitude / Partie du lot 1 675 342 / Voie cyclable / Rue Sainte-Madeleine / Autorisation de signature
- 5.5 Assurance responsabilité professionnelle / Chambre des notaires du Québec / Exemption / Greffière adjointe
- 5.8 Acquisition / Lot 1 675 398 / 420, avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 novembre 2020
- 6.2 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019
- 6.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1755 / Travaux de construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes / Approbation MAMH
- 6.5 Affectation / Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux
- 6.6 Affectation / Surplus accumulé affecté – actifs au titre des avantages sociaux futurs

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service de sécurité incendie / Réévaluation de poste / Technicien en prévention des incendies
- 7.3 Service de sécurité incendie / Départs / Pompiers à temps partiel
- 7.4 Service de sécurité incendie / Nominations / Pompiers à temps complet
- 7.5 Service de sécurité incendie / Confirmations de poste / Pompiers à temps complet
- 7.6 Service des travaux publics / Embauche / Technicien en génie civil 1
- 7.7 Service des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier
- 7.8 Modification de la résolution 20-11-837 / Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier – Aqueduc et égouts

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

- 10.1 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions Saison 2020 / Remboursement / Ajustement
- 10.2 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2020-2021 / Remboursement
- 10.3 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison automne 2020 / Remboursement
- 10.4 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Tournoi régional de balle-rapide 2020 / AA U14 / Aide financière / Abrogation de la résolution 20-11-840

- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Donation / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Artéfacts du parc Sabourin
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-59 / Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes et d'accessoires pour le combat d'incendie
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-60 / Fourniture d'un balai de rues compact type aspirateur
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-63 / Service de location et d'entretien de toilettes chimiques
 - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-64 / Services d'un plombier – travaux sur demande
 - 13.4 Octroi de contrat / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux / Dossier n° 401-133-00071 (demande de prix TP-2020-007)
 - 13.6 Ratification / Octroi de contrat / Réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur une conduite maîtresse / Avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue des Rigolets / Dossier n° 401-120-20-20
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
 - 15.1 Ordres de changement n^{os} 2, 4, 6, 8, 9, 11 à 16 et 18 à 20 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780
 - 15.2 Ordres de changement n^{os} 25, 27, 28, 30 à 34 et 36 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731
 - 15.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 / Programmation des travaux
 - 15.4 Ordres de changements n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-20-49 / Entrepreneur général / Aménagement du parc Pierre-Mercure
 - 15.5 Ordres de changements n^{os} 4 à 6, 8 à 13 et 15 à 16 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.09 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine / Règlement n° 1770
 - 15.6 Projet de construction de la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion / Engagement de la Ville / Entente / Autorisation de signature
- 16. Aménagement du territoire**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 novembre 2020
 - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 novembre 2020
 - 16.6 Dérogation mineure / 39 à 43-A, rue Saint-Louis / Marges du bâtiment principal / Lot 1 675 509 / Zone H2-252 / CCU n° 20-11-138
 - 16.8 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-57 / Services professionnels / Préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement des parcs Mallette et Pinault
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
 - 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-290 / Zonage / Omnibus

- 18.2 Adoption / Règlement n° 1801 / Modification aux règlements d'emprunt n°s 1269, 1278, 1447, 1498, 1536, 1546, 1608 et 1665 / Secteur de taxation défini par le Règlement n° 1440
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1694-37 / Stationnement (RMH-330) / Interdiction d'arrêt / Rue Jacques-Plante
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1709-14 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Disposition relative à la location privée de glace à l'aréna
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1794-01 / Programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées / Dispositions relatives à la date de présentation d'une demande d'aide financière et au montant maximal accordé
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-38 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions de stationnement et d'arrêt / Rues Maurice-Richard et Phil-Goyette
- 18.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1800 / Réalisation de travaux municipaux à divers endroits de la Ville
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1431-04 / Remplacement du plan du secteur riverain identifié à l'article 4.1
- 18.11 Adoption de projet / Règlement n° 1274-34 / Permis et certificats et régie interne / Dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles et aux contenants de dons caritatifs
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1274-34 / Permis et certificats et régie interne / Dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles et aux contenants de dons caritatifs
- 18.13 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-291 / Zonage / Dispositions relatives au toit d'un bâtiment accessoire et aux contenants de matières résiduelles
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1275-291 / Zonage / Dispositions relatives au toit d'un bâtiment accessoire et aux contenants de matières résiduelles
- 18.15 Adoption de premier projet / Règlement n° 1276-15 / Construction / Dispositions relatives à la chambre à matières résiduelles et au trou d'excavation pour conteneur semi-enfoui
- 18.16 Avis de motion / Règlement n° 1276-15 / Construction / Dispositions relatives à la chambre à matières résiduelles et au trou d'excavation pour conteneur semi-enfoui

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-12-934 Adoption des procès-verbaux

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

20-12-935 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 30 novembre 2020

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 30 novembre 2020 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

20-12-936 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2019

Présentation du rapport financier par le trésorier M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, et M^{me} Jocelyne Poirier, CPA auditrice, CA.

20-12-937 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

20-12-938 Dépôt / Registre public des déclarations des élus

CONSIDÉRANT que l'article 5.3.5 du Règlement n° 1749 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux oblige le greffier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte du dépôt par le greffier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration pour la période du 2 décembre 2019 au 7 décembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-12-939 Appui / Campagne de sensibilisation « Municipalités alliées contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT que l'article 1 la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE proclamer la Ville de Vaudreuil-Dorion comme étant une municipalité alliée contre la violence conjugale.

« ADOPTÉE »

20-12-940 Adoption de la planification stratégique 2020-2025

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la Ville a réalisé une importante démarche de réflexion et de consultation afin de se doter d'une vision et d'une mission qui seraient le reflet de sa réalité et couvriraient la période 2020-2025;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de se doter d'un outil moderne qui permettra à la Ville d'être en mesure de bien définir ses priorités, défis et enjeux et ainsi d'orienter ses actions à court, moyen et à long terme;

CONSIDÉRANT qu'afin de parvenir à une vision cohérente et créative pour les années 2020-2025, la planification stratégique a été développée de concert avec le Conseil municipal, les employés, partenaires, organismes et citoyens et deviendra un levier pour optimiser le potentiel de la Ville et la positionner pour l'avenir;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie, l'adoption de la planification stratégique 2020-2025 a dû être retardée et que certains projets ont déjà été amorcés ou sont en développement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la planification stratégique de la Ville de Vaudreuil-Dorion 2020-2025, ainsi que les énoncés de mission, de vision, de valeurs et les aspirations qui en découlent;

DE REMERCIER l'ensemble des intervenants qui ont participé à l'élaboration de cette planification stratégique : le comité de pilotage, le Conseil municipal, les employés municipaux, les partenaires et les organismes, de même que tous les citoyens qui ont participé à cette vaste consultation publique;

QUE soient invités à s'approprier cette planification stratégique, à participer à sa mise en œuvre et ainsi contribuer activement au développement harmonieux de notre Ville.

« ADOPTÉE »

20-12-941 Centre Prénatal et Jeunes Familles / Fête de Noël / Commandite

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Centre Prénatal et Jeunes Familles;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 300 \$ soit versée au Centre Prénatal et Jeunes Familles à titre de commandite « La grande fête de Noël ! » pour contribuer à l'organisation de rencontres virtuelles avec le Père Noël.

« ADOPTÉE »

20-12-942 Demande d'appui au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges / Comptoirs postaux / Postes Canada

CONSIDÉRANT la fermeture de trois comptoirs de service de Postes Canada sur le territoire de la Ville au cours des dernières années, soient ceux de la route De Lotbinière (Postes Canada), du boulevard Harwood (Jean Coutu) et du boulevard de la Gare (Librairies Boyer);

CONSIDÉRANT qu'il ne reste maintenant qu'un seul comptoir de service complet de Postes Canada pour l'ensemble du territoire et qu'il est situé à une extrémité de notre territoire (401, boulevard Harwood);

CONSIDÉRANT que Postes Canada se doit d'offrir un meilleur service à notre population;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville demande au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges Peter Schiefke d'intervenir auprès de Postes Canada pour améliorer les services offerts à notre population.

« ADOPTÉE »

20-12-943 Mandat / Services professionnels juridiques / Commission d'accès à l'information / Dossier CAI 1024642-J

CONSIDÉRANT une demande de révision logée à la Commission d'accès à l'information dans le dossier 1024642-J à l'encontre d'une décision du responsable de l'accès aux documents publics de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater un avocat afin de la représenter devant ce tribunal;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme DHC Avocats soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier 1024642-J de la Commission d'accès à l'information.

« ADOPTÉE »

20-12-944 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-08-574 / Cession / Partie du lot 1 676 400 (lot projeté 6 375 867) / Parc de Picardie

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 19 novembre 2020, de la résolution 20-08-574 relative à la cession d'une partie du lot 1 676 400, correspondant au lot projeté 6 375 867, ainsi que de la résolution modifiée.

20-12-945 Renouvellement de bail / Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Édifice « Le 190 Saint-Charles » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville et le Club de soccer FC Trois-Lacs inc. pour la location d'un local au 190, avenue Saint-Charles arrive à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 4 (ii) dudit bail prévoit la possibilité de le renouveler suivant une demande du locataire et que les modalités seront fixées par une résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme à l'effet de renouveler ledit bail pour une période additionnelle de deux ans;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de section – Logistique du Service des loisirs et de la culture en date du 24 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec le Club de soccer FC Trois-Lacs inc. pour le local 201, d'une superficie approximative de 71,35 mètres carrés, situé au 190, avenue Saint-Charles pour une durée de deux ans, et ce, pour un loyer mensuel de 483 \$, taxes applicables non comprises, plus indexation annuelle selon l'IPC de septembre pour Montréal, débutant le 1^{er} janvier 2021.

« ADOPTÉE »

20-12-946 Servitude / Partie du lot 1 675 342 / Voie cyclable / Rue Sainte-Madeleine / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'une partie de la voie cyclable récemment aménagée sur la rue Sainte-Madeleine est située sur une partie du lot 1 675 342 appartenant au Centre de service scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) anciennement nommé la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une servitude de passage en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 675 342, d'une superficie totale de 117,4 mètres carrés, le tout conformément à la description technique portant le numéro minute 4541, préparée par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, en date du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le CSSTL a consentie à l'établissement de cette servitude en faveur de la Ville, à titre gratuit, le tout suivant la résolution DG 20-05-DEC-42 en date du 20 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec le CSSTL pour l'établissement d'un droit de passage, d'aménagement, d'entretien et de maintien d'une voie cyclable sur une partie du lot 1 675 342, ayant une superficie de 117,4 mètres carrés, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-12-947 Assurance responsabilité professionnelle / Chambre des notaires du Québec / Exemption / Greffière adjointe

CONSIDÉRANT que M^e Marie-Hélène Rivest est membre de la Chambre des notaires du Québec et occupe à titre exclusif pour la Ville le poste de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du programme d'assurance du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ) un notaire à l'emploi exclusif de notre corporation municipale peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

CONSIDÉRANT que la corporation municipale entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que la notaire Marie-Hélène Rivest puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville se porte garante, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;

QUE la Ville renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la corporation municipale.

« ADOPTÉE »

20-12-948 Acquisition / Lot 1 675 398 / 420, avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le Règlement de citation d'un monument historique sis au 420, avenue Saint-Charles (Règlement n° 1514);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145 de la Loi sur le patrimoine culturel, le conseil doit obtenir l'avis du conseil local du patrimoine afin d'acquérir un immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 20-10-131 du Comité local du patrimoine qui recommande au Conseil de procéder à l'acquisition de l'immeuble patrimonial situé au 420, avenue Saint-Charles, connu comme étant le lot 1 675 398;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges désire vendre pour la somme de 500 000 \$ cet immeuble à la Ville, conditionnellement à protéger la reconnaissance patrimoniale de l'enveloppe extérieure de l'immeuble et maintenir son caractère public, le tout sans garantie légale et dans les conditions actuelles du terrain et du bâtiment;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à respecter la volonté de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de protéger la reconnaissance patrimoniale de l'enveloppe extérieure de l'immeuble et maintenir son caractère public;

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 1 675 398 pour la somme de 500 000 \$, conformément à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1799, sans garantie légale et dans les conditions actuelles du terrain et du bâtiment;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-12-949 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 novembre 2020

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 13 novembre 2020 totalisant un montant de 1 875 283,45 \$.

20-12-950 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte du dépôt du rapport financier préparé par le trésorier ainsi que du dépôt des rapports de l'auditeur indépendant préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2019;

QUE le rapport financier 2019 soit publié sur le site Internet de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-12-951 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019

Présentation du rapport du maire Guy Pilon des faits saillants du rapport financier et des rapports du vérificateur financier, du vérificateur général et du vérificateur externe, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

20-12-952 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1755 / Travaux de construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 30 novembre 2020, le Règlement d'emprunt n° 1755 autorisant, dans le cadre du projet de Pôle municipal, la construction d'un hôtel de ville, d'une bibliothèque et d'une place publique, incluant les ouvrages connexes, sur le lot 4 559 873 et décrétant une dépense de 39 160 000 \$ et un emprunt de 32 660 000 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 32 660 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

20-12-953 Affectation / Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER une somme de 666 961 \$ au surplus accumulé affecté – immeubles municipaux en provenance du surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

20-12-954 Affectation / Surplus accumulé affecté – actifs au titre des avantages sociaux futurs

CONSIDÉRANT les calculs effectués par l'actuaire du régime de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion relativement à la charge de retraite pour fins comptables au 31 décembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER une somme de 492 400 \$ au surplus accumulé non affecté en provenance du surplus accumulé affecté – actifs au titre des avantages sociaux futurs.

« ADOPTÉE »

20-12-955 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 27 novembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-12-956 Service de sécurité incendie / Réévaluation de poste / Technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la demande de réévaluation du poste de technicien en prévention des incendies datée du 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues le 17 novembre 2020 entre les représentants de l'Employeur et les représentants du SCFP, section locale 1432, concernant l'évaluation conjointe du poste, et ce, conformément à la lettre d'entente n° 2 incluse à la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines et de M. John Boudreau, chef de division – Prévention datée du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT le formulaire de réévaluation du poste signé conjointement par les représentants de l'employeur et les représentants du SCFP (FTQ), section locale 1432 le 3 décembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le salaire du poste de technicien en prévention des incendies soit désormais positionné à la classe 10 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des salariés cols blancs en vigueur et que le salaire des titulaires actifs en date de la présente, soit par conséquent ajusté rétroactivement au 30 avril 2018;

QUE le Service des finances et de la trésorerie ainsi que le Service des ressources humaines soient instruits de prendre toutes les mesures requises permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-12-957 Service de sécurité incendie / Départs / Pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2020-01 signée le 25 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte des départs de MM. George Andrianacos, Éric Daunais, Éric Dubois-Maisonnette, Christian Dumas, Henry Jr Émond, Dominique Gauthier, Christian Leroux, Jonathan Montpetit, Gabriel Robidoux et Maxime Robitaille, pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, lesquels entrent en vigueur le 20 décembre 2020, et ce, conformément aux termes et conditions énoncés dans la lettre d'entente 2020-01;

QUE le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la lettre d'entente 2020-01, à compter de maintenant y incluant les reçus-quittance et transaction à intervenir entre la Ville, le Syndicat de pompiers du Québec, section locale Vaudreuil-Dorion et les salariés;

QUE la Ville remercie MM. Andrianacos, Daunais, Dubois-Maisonnette, Dumas, Émond, Gauthier, Leroux, Montpetit, Robidoux et Robitaille pour leur contribution et leur implication au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

20-12-958 Service de sécurité incendie / Nominations / Pompiers à temps complet

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2020-01 signée le 25 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise les nominations aux dates suivantes des pompiers ci-dessous aux postes de pompiers et de pompière à temps complet, au sein du Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux termes et conditions énoncés à la lettre d'entente n° 2020-01 :

- 21 décembre 2020 : MM. Bernard Montpellier, Raymond Richard, et Steve Bellalite ainsi que M^{me} Chrystelle Nadeau;
- 18 janvier 2021 : MM. Rémi Côté, Julien Dallaire et Rouslan Vaillancourt;

QUE le taux horaire consenti aux salariés est établi selon l'échelle salariale incluse à la convention collective des pompiers (annexe C), le tout en conformité avec les conditions énoncées à ladite convention;

QUE les salariés visés par la présente auront une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de leur supérieur immédiat, ils pourront être confirmés dans leur poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à MM. Montpellier, Richard, Bellalite, Côté, Dallaire et Vaillancourt ainsi qu'à M^{me} Nadeau.

« ADOPTÉE »

20-12-959 Service de sécurité incendie / Confirmations de poste / Pompiers à temps complet

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-428;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des capitaines aux opérations du Service de sécurité incendie, datées respectivement du 8, 24 et 25 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme MM. Simon Auger, Yann Blais et Mathieu Laberge dans leur poste de pompier à temps complet;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM Auger, Blais et Laberge.

« ADOPTÉE »

20-12-960 Service des travaux publics / Embauche / Technicien en génie civil 1

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 23 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Kévin Lefebvre au poste régulier de technicien en génie civil 1, et ce, à compter du 4 janvier 2021, au salaire prévu à l'annexe C – classe 9, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Lefebvre aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lefebvre.

« ADOPTÉE »

20-12-961 Service des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 12 novembre 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Marc-Antoine Arpin au poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 15 mars 2021, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Arpin aura une période d'essai de 1 040 heures et devra obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai de six mois à compter de sa date d'entrée en fonction, cette condition devant être remplie préalablement à sa confirmation dans son poste à la suite de sa période d'essai;

QUE l'adhésion de M. Arpin au régime d'assurance collective s'effectue à compter de son embauche à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Arpin.

« ADOPTÉE »

20-12-962 Modification de la résolution 20-11-837 / Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier – Aqueduc et égouts

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-837;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 4 (2012-2017) reconduite dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail des employés cols bleus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 20-11-837 afin de respecter les conditions énoncées à ladite entente;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 20-11-837 soit modifiée en y remplaçant le deuxième alinéa du dispositif par le suivant :

« QUE M. Boivin devra se soumettre à toutes les conditions énoncées à la lettre d'entente n° 4 (2012-2017) reconduite dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail des employés cols bleus, notamment en regard de la période de familiarisation et de la certification de qualification de préposé à l'aqueduc (OPA) et obtenir une recommandation favorable de son supérieur immédiat avant d'être confirmé dans son poste. »

« ADOPTÉE »

20-12-963 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions Saison 2020 / Remboursement / Ajustement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement de frais d'inscription déjà effectué pour la saison 2020 (résolution 20-10-766);

CONSIDÉRANT que le Club de soccer FC Trois-Lacs inc. a fourni au Service des loisirs et de la culture une liste d'ajustements, laquelle contient l'ajout de 12 participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1125 \$ soit remboursée au Club de soccer FC Trois-Lacs inc. pour les frais d'inscription de 12 athlètes, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

20-12-964 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2020-2021 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 3 085 \$ soit remboursée au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 19 athlètes à la saison 2020-2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

20-12-965 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison automne 2020 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 288 \$ soit remboursée au Club de tennis de Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 15 athlètes à la saison automne 2020, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

20-12-966 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Tournoi régional de balle-rapide 2020 / AA U14 / Aide financière / Abrogation de la résolution 20-11-840

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT de nouvelles informations reçues à la suite de l'adoption de la résolution 20-11-840;

CONSIDÉRANT que Macha Dubé, Rosalie Durand, Charlie Pilon et Livia Pilon sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe des Lions AA U14 et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas ces catégories;

CONSIDÉRANT que ces athlètes ont participé au tournoi régional de balle-rapide 2020 des 19 et 20 septembre 2020 à Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture des preuves de participation des athlètes et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 20-11-840;

QU'un montant de 100 \$ soit versé à chaque athlète dans le cadre de leur participation à la compétition ci-dessus mentionnée.

« ADOPTÉE »

20-12-967 Donacion / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Artéfacts du parc Sabourin

CONSIDÉRANT qu'à la suite de fouilles archéologiques autorisées en 2019 au parc Sabourin, la Ville s'est vu remettre plusieurs artéfacts dont il faut assurer la conservation;

CONSIDÉRANT la mission du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges de préserver et mettre en valeur des objets à caractère historique, artistique et religieux dans Vaudreuil-Soulanges, des débuts de la colonisation à nos jours;

CONSIDÉRANT les enjeux de conservation, de documentation et de mise en valeur des artéfacts et de l'expertise nécessaire à ces actions;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les artéfacts retrouvés au parc Sabourin par la firme AECOM soient donnés au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, et ce, sans conditions.

« ADOPTÉE »

20-12-968 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-59 / Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes et d'accessoires pour le combat d'incendie

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes et d'accessoires pour le combat d'incendie, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 novembre 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-59;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Aréo-Feu Itée, 5205, rue J.-A.-Bombardier, Saint-Hubert (Québec), J3Z 1G4, pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes et d'accessoires pour le combat d'incendie au montant de 577 028,43 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-20-59;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans;

QUE toute somme éventuellement reçue dans le cadre d'un règlement concernant les équipements remplacés par la présente adjudication soit affectée dans sa totalité au remboursement du fonds de roulement.

« ADOPTÉE »

20-12-969 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-60 / Fourniture d'un balai de rues compact type aspirateur

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un balai de rues type aspirateur compact, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 novembre 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-20-60;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pièces d'équipement Bergor inc., 48, rue Jean-Marc-Séguin, Rigaud (Québec), J0P 1P0, pour la fourniture d'un balai de rues type aspirateur compact de marque Bucher, modèle CityCat 5006, année 2020, et ce, pour un montant de 280 618,24 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-60;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

20-12-970 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-63 / Service de location et d'entretien de toilettes chimiques

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la location et l'entretien de toilettes chimiques, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 novembre immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-20-63;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour la location et l'entretien de toilettes chimiques, et ce, pour un montant 59 722,61 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-63;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat sont utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2021, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

20-12-971 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-64 / Services d'un plombier – travaux sur demande

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'un plombier – travaux sur demande, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 novembre 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-20-64;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Construction Raytech inc., 120, rue de l'Industrie, L'Assomption (Québec), J5W 2V1 pour les services d'un plombier – travaux sur demande, et ce pour un montant 42 501,66 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-64;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2021, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

20-12-972 Octroi de contrat / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux / Dossier n° 401-133-00071 (demande de prix TP-2020-007)

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2.1 de la Loi sur les cités et villes qui permet de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif sans procéder par un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé, par les résolutions 16-12-970, 17-11-958, 18-12-1163 et 19-12-1055, des contrats de service de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux à l'OBNL Placement Potentiel inc. pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 et que la qualité des services est satisfaisante;

CONSIDÉRANT l'offre de service provenant de Placement Potentiel inc. pour la fourniture de services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont concurrentiels au marché;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre déposée par l'organisme Placement Potentiel inc., 111, avenue Donegani, Pointe-Claire (Québec), H9R 2W3, pour les services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, et ce, pour un montant total de 132 178,45 \$, excluant les taxes applicables pour les bâtiments énumérés ci-dessous :

- Hôtel de ville de Vaudreuil-Dorion, 2555, rue Dutrisac;
- Bibliothèque de Vaudreuil-Dorion, 51, rue Jeannotte;
- Caserne De Lotbinière, 85, route De Lotbinière;
- Caserne Forbes, 500, rue Forbes;
- Caserne Séguin, 4401, rue Séguin;
- Ateliers municipaux de Vaudreuil-Dorion, 205, rue Valois;
- Le 190 Saint-Charles, 190, avenue Saint-Charles;
- Centre communautaire de la Maison Valois, 331, avenue Saint-Charles;

le tout, en conformité avec le document de demande de prix TP-2020-007;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit accordé pour un an, soit l'année 2021.

« ADOPTÉE »

20-12-973 Ratification / Octroi de contrat / Réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur une conduite maîtresse / Avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue des Rigolets / Dossier n° 401-120-20-20

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'entretien/réparation de conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gré à gré a été octroyé à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) pour effectuer des travaux de réparation d'urgence les 4, 5 et 6 novembre 2020 sur la conduite maîtresse d'eau potable sur l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue des Rigolets;

CONSIDÉRANT que les taux unitaires de plusieurs fournisseurs ont été comparés et la disponibilité de ces derniers a été vérifiée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifiés ladite dépense et le contrat octroyé à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), 2400, rue Henry-Ford, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 9H5, pour la réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur la conduite maîtresse d'eau potable sur l'avenue Saint-Charles à l'intersection de la rue des Rigolets, et ce, pour un montant total de 26 232,36 \$, incluant les taxes applicables;

« ADOPTÉE »

20-12-974 Ordres de changement n^{os} 2, 4, 6, 8, 9, 11 à 16 et 18 à 20 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 2, 4, 6, 8, 9, 11 à 16 et 18 à 20 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 - appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 » totalisant un montant de 85 554,89 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-12-975 Ordres de changement n^{os} 25, 27, 28, 30 à 34 et 36 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 25, 27, 28, 30 à 34 et 36 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare - appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 » totalisant un montant de 52 090,24 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-12-976 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 / Programmation des travaux

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la version 1 de la programmation des travaux préparée par Olivier Prigent, chef de projets, datée du 18 novembre 2020, et de tous les autres documents exigés par ce ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMH;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la version 1 de la programmation de travaux ci-dessus mentionnée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

« ADOPTÉE »

20-12-977 Ordres de changements n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n^o 401-110-20-49 / Entrepreneur général / Aménagement du parc Pierre-Mercure

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Aménagement du parc Pierre-Mercure - appel d'offres n^o 401-110-20-49 » totalisant un montant de 20 728 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-12-978 Ordres de changements n^{os} 4 à 6, 8 à 13 et 15 à 16 / Appel d'offres n^o 401-110-20-R1770.09 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine / Règlement n^o 1770

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 4 à 6, 8 à 13 et 15 à 16 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine - appel d'offres n° 401-110-20-R1770.09 » totalisant un montant de 153 364,28 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**20-12-979 Projet de construction de la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion /
Engagement de la Ville / Entente / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-365 autorisant M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture à présenter et signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif au projet de construction de la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente entre la Ville, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) doit être conclu sous peu;

CONSIDÉRANT qu'en raison du départ de M. Michel Vallée, il y a nécessité d'autoriser un autre signataire pour la conclusion dudit protocole d'entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une entente d'aide financière à intervenir avec le MCC et le MAMH ainsi que tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville confirme de nouveau au MCC son engagement à payer sa part des coûts projet de construction de la nouvelle bibliothèque ainsi que les coûts d'exploitation continue de celle-ci.

« ADOPTÉE »

**20-12-980 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du
11 novembre 2020**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 novembre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-12-981 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration
architecturale (PIIA) / Réunion du 11 novembre 2020**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 11 novembre 2020 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

| | |
|------------------|---|
| CCU n° 20-11-135 | 270, rue Joseph-Carrier / Agrandissement du bâtiment industriel principal / Lot 1 674 053 / Zone I2-128 |
| CCU n° 20-11-136 | 17, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 140 / Trois enseignes au mur / Lots 5 211 169 et 5 211 172 / Zone C3-219 |

| | |
|------------------|---|
| CCU n° 20-11-137 | 80, route De Lotbinière, local 102 / Deux enseignes à plat aux murs / Lot 1 545 785 / Zone H5-718 |
| CCU n° 20-11-139 | 468, avenue Saint-Charles / Enseigne sur muret / Lot 1 675 607 / Zone C2-322 |

« ADOPTÉE »

20-12-982 Dérogation mineure / 39 à 43-A, rue Saint-Louis / Marges du bâtiment principal / Lot 1 675 509 / Zone H2-252 / CCU n° 20-11-138

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 39 à 43-A, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-11-138 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 20 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 39 à 43-A, rue Saint-Louis, afin d'autoriser :

- une marge de 1,87 mètre en cour latérale gauche du bâtiment principal existant en dérogation à la grille des usages et normes H2-252 qui exige une marge minimale de 2 mètres;
- une marge de 1,91 mètre en cour latérale droite du bâtiment principal existant en dérogation à la grille des usages et normes H2-252 qui exige une marge minimale de 2 mètres;
- une marge de 1,13 mètre en cour arrière du bâtiment principal existant en dérogation à la grille des usages et normes H2-252 qui exige une marge minimale de 8 mètres;
- le balcon existant en cour latérale gauche à 0,64 mètre de la ligne de lot latérale en dérogation à l'article 2.3.7.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,5 mètre de toute limite de propriété;
- le balcon existant en cour latérale droite à 0,67 mètre de la ligne de lot latérale en dérogation à l'article 2.3.7.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,5 mètre de toute limite de propriété;

et ce, à la condition qu'un aménagement paysager d'une superficie de 10 % du stationnement soit réalisé en cour avant.

« ADOPTÉE »

20-12-983 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-57 / Services professionnels / Préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement des parcs Mallette et Pinault

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement des parcs Mallette et Pinault, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 20 novembre 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que la demande de prix a été réalisée en prenant en considération les interventions identifiées au plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville, de même qu'en considération d'interventions supplémentaires demandées par la division - Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que trois des quatre firmes d'architecture de paysage qui ont reçu la demande n'ont pas soumissionné;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-57;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée Foliason inc., 6538, place Beaubien, Montréal (Québec), H1M 3V8, pour les services professionnels de préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement des parcs Mallette et Pinault, et ce, pour un montant totalisant 59 631,78 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document de demande de prix n° 401-110-20-57;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit pris à même le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

20-12-984 Adoption / Règlement n° 1275-290 / Zonage / Omnibus

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 octobre 2020 le premier projet de règlement n° 1275-290 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 5 novembre 2020 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 novembre 2020 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-290 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Régir l'aménagement d'entrée charretière sur un lot transversal pour les habitations uni, bi ou trifamiliales;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les services des administrations locales (83) et les centres récréatifs (9697) dans la zone P3-1002;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les enseignes sur muret dans la zone C2-256;
- Permettre dans la zone P1-416 l'intégralité de la classe d'usages Communautaire – Espaces publics (P1);
- Permettre dans la zone H1-669 la classe d'usages Communautaire – Espaces publics (P1);
- Modifier les dispositions relatives aux marges de recul, à la densité et aux dispositions particulières à l'intérieur de la zone P3-1002;

- Abroger la grille des usages et normes de la zone H3-1003;
- Modifier les limites de la zone P3-1002 à même la zone H3-1003 et une partie des zones H1-451 et H5-1007, de telle sorte que la zone H3-1003 est complètement supprimée ».

« ADOPTÉE »

20-12-985 Adoption / Règlement n° 1801 / Modification aux règlements d'emprunt n^{os} 1269, 1278, 1447, 1498, 1536, 1546, 1608 et 1665 / Secteur de taxation défini par le Règlement n° 1440

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1801 a été déposé à une séance tenue le 16 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1801 intitulé :

« Règlement modifiant les règlements d'emprunt n^{os} 1269, 1278, 1447, 1498, 1536, 1546, 1608 et 1665, afin de remplacer le secteur de taxation défini par le règlement n° 1440 ».

« ADOPTÉE »

20-12-986 Adoption / Règlement n° 1694-37 / Stationnement (RMH-330) / Interdiction d'arrêt / Rue Jacques-Plante

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-37 a été déposé à une séance tenue le 16 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-37 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction d'arrêt sur la rue Jacques-Plante ».

« ADOPTÉE »

20-12-987 Adoption / Règlement n° 1709-14 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Disposition relative à la location privée de glace à l'aréna

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-14 a été déposé à une séance tenue le 16 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-14 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter la tarification relative à la location privée de glace à l'aréna ».

« ADOPTÉE »

20-12-988 Adoption / Règlement n° 1794-01 / Programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées / Dispositions relatives à la date de présentation d'une demande d'aide financière et au montant maximal accordé

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1794-01 a été déposé à une séance tenue le 16 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1794-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1794 instaurant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier les dispositions relatives à la date de présentation d'une demande d'aide financière et au montant maximal accordé ».

« ADOPTÉE »

20-12-989 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-38 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions de stationnement et d'arrêt / Rues Maurice-Richard et Phil-Goyette

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1694-38 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Phil-Goyette et de modifier une interdiction d'arrêt sur la rue Maurice-Richard et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-12-990 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1800 / Réalisation de travaux municipaux à divers endroits de la Ville

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1800 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 800 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-12-991 Adoption / Règlement n° 1431-04 / Remplacement du plan du secteur riverain identifié à l'article 4.1

Le greffier mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1431-04 a été déposé à une séance tenue le 30 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1431-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1431 afin de remplacer le plan du secteur riverain identifié à l'article 4.1 ».

« ADOPTÉE »

20-12-992 Adoption de projet / Règlement n° 1274-34 / Permis et certificats et régie interne / Dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles et aux contenants de dons caritatifs

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1274-34 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin de :

- Prévoir les dispositions pour régir la gestion des matières résiduelles;
- Ajouter des dispositions pour régir les contenants de dons caritatifs. »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-12-993 Avis de motion / Règlement n° 1274-34 / Permis et certificats et régie interne / Dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles et aux contenants de dons caritatifs

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin de :

- Prévoir les dispositions pour régir la gestion des matières résiduelles;
- Ajouter des dispositions pour régir les contenants de dons caritatifs.

20-12-994 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-291 / Zonage / Dispositions relatives au toit d'un bâtiment accessoire et aux contenants de matières résiduelles

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-291 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Modifier des dispositions relatives au toit d'un bâtiment accessoire;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les contenants de matières résiduelles. »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-12-995 Avis de motion / Règlement n° 1275-291 / Zonage / Dispositions relatives au toit d'un bâtiment accessoire et aux contenants de matières résiduelles

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Modifier des dispositions relatives au toit d'un bâtiment accessoire;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les contenants de matières résiduelles.

20-12-996 Adoption de premier projet / Règlement n° 1276-15 / Construction / Dispositions relatives à la chambre à matières résiduelles et au trou d'excavation pour conteneur semi-enfoui

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1276-15 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin d'ajouter des dispositions relatives à la chambre à matières résiduelles réfrigérée et au trou d'excavation pour un conteneur semi-enfoui »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-12-997 Avis de motion / Règlement n° 1276-15 / Construction / Dispositions relatives à la chambre à matières résiduelles et au trou d'excavation pour conteneur semi-enfoui

La conseillère M^{me} Josée Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin d'ajouter des dispositions relatives à la chambre à matières résiduelles réfrigérée et au trou d'excavation pour un conteneur semi-enfoui.

20-12-998 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 26 novembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-12-999 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

20-12-1000 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

20-12-1001 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 33 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier